



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat
SH

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers :
28.02.2013

point de l'ordre du jour no:
16-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 mars 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss, échevin, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Goetz, Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2008 à 2012

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2008 à 2012 au montant de € 598.562,20 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

d é c i d e
à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier précité relatif aux exercices 2008 à 2012.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 21.03.2013
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,